

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 16
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 13

L'an deux mil vingt-quatre le 17 juin à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COQUELIN André, Maire.
Date de la convocation : 13 juin 2024

PRÉSENTS : MMES et MM COQUELIN André, FEUILLATRE Catherine, ZIMMERLIN Francine, GIVRAN Sébastien, FARRUGIA Martine, LOR Jean-Michel, MARGOUT Gérard, BAZIL Marine, BRIANCEAU Aline, MARECHAL Laëtitia.

ABSENTS EXCUSES : M. PREAUD Freddy donne pouvoir à M. COQUELIN André
M. MARAIS Sébastien donne pouvoir à M. LOR Jean-Michel
Mme JARRY Alice donne pouvoir à M. GIVRAN Sébastien
M. THURNE Dominique

ABSENTS : M. CHAIGNEPAIN Frédéric
M. RIMBAULT Maxime

Mme MARECHAL Laëtitia est élue secrétaire de la séance.

OBJET : Mise à jour du règlement du cimetière

Monsieur le Maire expose que suite à un non-respect de la construction d'un caveau par un opérateur funéraire dans le nouveau cimetière (pas de semelle réalisée autour du caveau, trou béant devant le caveau), il est proposé, pour conserver une harmonie de ce nouveau cimetière et éviter d'autres problématiques, de modifier le règlement du cimetière communal : « tous les caveaux (1 et 2 places) seront installés par la commune et vendus par la commune dans le nouveau cimetière ». Par conséquent, le règlement du cimetière doit être modifié.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité (13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) :

- **Approuve** la modification du règlement du cimetière ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme
Le Maire,
André COQUELIN

Signé électroniquement par : André
Coquelin
Date de signature : 18/06/2024
Qualité : Maire de l'Aiguillon sur Vie

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la télétransmission
En Sous-Préfecture le 18 JUIN 2024
Publié et/ou notifié le